

Séance du 19 novembre 2019

Délibération n° 2019-127

L'an deux mil dix-neuf, le 19 du mois de novembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 novembre 2019

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Jean-Yves CHARBY ; Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT ;

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE Madame Marie-Line CLAME Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Stéphane MILAVEAU

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 18 |
| Nombre de suffrages exprimés | 20 |
| Votes Pour | 20 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

NOMENCLATURE ACTES

N° : 5-2 Thème : Fonctionnement des assemblées

Objet : Travaux de voirie 2019 – plan de financement définitif

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4 alinéa 5, L.1111-9, L.1111-10-I, L.5214-6 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la délibération n°2019-04 du 7 février 2019 du conseil communautaire portant demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2019 ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départementale portant avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 127 452,00 € correspondant à une dépense subventionnable de 424 840,00 € HT ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter la décision définitive d'attribution de la subvention départementale ;

CONSIDERANT l'intérêt du soutien financier du Département pour la mise en œuvre des projets communautaires ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme de travaux de voirie 2019 définitif d'un montant de 492 631 € HT tel qu'il figure ci-dessous :

| COMMUNE | TRAVAUX VOIRIE € HT | MOE HT | TOTAL HT |
|-----------------|------------------------|-----------|------------|
| BRAIZE | 30 957,00 | 0,00 | 30 957,00 |
| CERILLY | 200 198,00 | 5 000,00 | 205 198,00 |
| HERISSON | 88 135,00 | 2 000,00 | 90 135,00 |
| ISLE ET BARDAIS | 66 729,00 | 0,00 | 66 729,00 |
| ST BONNET | 89 112,00 | 10 500,00 | 99 612,00 |

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention d'un montant de 127 452,00 € auprès du Département (Dispositif de soutien aux travaux de voirie).

Fait et délibéré le 19 novembre 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr